DÉCISION DU CONSEIL

du 25 juin 2009

portant nomination d'un suppléant du Royaume-Uni du Comité des régions

(2009/518/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

vu la proposition du gouvernement du Royaume-Uni,

considérant ce qui suit:

(1) Le 24 janvier 2006, le Conseil a arrêté la décision 2006/116/CE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2006 au 25 janvier 2010 [1].

(2) Un siège de suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M[me] Muriel BARKER,

DÉCIDE:

Article premier

Est nommé suppléant du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2010:

M. Roger STONE, Councillor for Rotherham, Yorkshire & Humberside region, England.

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 25 juin 2009.

Par le Conseil

Le président

L. MIKO

[1] JO L 56 du 25.2.2006, p. 75.